

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 21 septembre 2022

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2022**

---

**L'an deux mille vingt-deux, le 27 du mois de septembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS et Mme Lydia LESCOMBE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :  
6  
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;  
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;  
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP ;  
M. René MAGNON, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;  
Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE ;  
M. Cyril CAMU, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;

Absent et non représenté : 1 Mme Hélène CROMBEZ.

M. Alain BERTRAND est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20221004-DL27092022-17-DE  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

## N° DL27092022-17 : Délibération portant modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame Corinne FRITSCH

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois. La présente délibération porte sur la transformation de postes.

### **Transformation de l'emploi d'animateur sportif à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des opérateurs des activités physiques et sportives**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la transformation de l'emploi d'éducateur sportif, à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des opérateurs des activités physiques et sportives (catégorie C). En effet, l'agent occupant le poste au grade d'adjoint d'animation a sollicité sa nomination au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) en catégorie B suite à réussite audit concours.

Au vu de la concordance entre le poste et le grade, il est proposé la transformation de l'emploi pour l'ouvrir à la catégorie B de la filière sportive.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) comprenant les grades suivants :

- ETAPS
- ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ETAPS principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **Transformation de l'emploi d'animateur jeunesse à temps non complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des adjoints du patrimoine territoriaux**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la transformation de l'emploi d'animateur jeunesse créé par la délibération n°DL20180531.

En effet dans le cadre de la réorganisation du service jeunesse, l'emploi précédemment créé à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>) nécessite d'être ouvert à temps complet. Cette ouverture vise à conforter les missions du service Jeunesse sur le terrain.

Il est donc proposé la transformation de l'emploi pour l'ouvrir à temps complet et d'en modifier les cadres d'emplois cibles.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et au grade des animateurs territoriaux soit les grades suivants :

- Adjoint d'animation territorial
- Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Animateur

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2313-3,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**VU** le décret n°92-368 du 1 avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

**VU** le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20221004-DL27092022-17-DE  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

**VU** le Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,  
**VU** l'avis du Comité Technique du 14 septembre 2022,  
**VU** l'avis de la Commission finances, marchés publics et ressources humaines du 20 septembre 2022,  
**VU** le budget de la commune – chapitre 012 – charges de personnel,  
**VU** le tableau des emplois permanents dans sa version du 4 juillet 2022,  
Considérant la nécessité de procéder à la modification du tableau des emplois permanents telle qu'exposée dans les propos introductifs de la présente délibération,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

#### **ARTICLE 1**

**TRANSFORME** l'emploi d'animateur sportif à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des opérateurs des activités physiques et sportives tel que présenté en introduction

**TRANSFORME** l'emploi d'animateur jeunesse à temps non complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation et du patrimoine territoriaux tel que présenté en introduction

#### **ARTICLE 2**

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux B.P. 2022 et suivants de la commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et mentionne que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20221004-DL27092022-17-DE  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20221004-DL27092022-17-DE  
Date de réception préfecture : 04/10/2022